

Conditions Générales de Vente et d'Utilisation FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE

GENERALITES

Les présentes Conditions Générales, ci-après désignées « CG » sont valables à compter du 01 Septembre 2020 pour la société FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE domiciliée 6 rue de l'Oluze 51480 ROMERY immatriculée au RCS de Reims sous le SIREN837787076, sont accessibles à tout moment sur simple demande et prévalent sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Les CG pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à la prestation commandée par le Client est celle en vigueur lors de l'achat de la Prestation et à la date de passation de celle-ci. Les présentes CG constituent le socle de la négociation commerciale entre les Parties et s'appliquent quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat sur lesquelles les présentes CG prévalent. Les CG ont pour objet de définir l'ensemble des modalités et conditions générales des Prestations commandées par le Client au FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE dont l'entité juridique est désignée sous le nom FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE. La validité de la Prestation implique l'acceptation préalable des présentes CG. Le Client reconnaît avoir pris connaissance au moment de la passation de la Prestation des présentes CG et déclare expressément les accepter sans réserve. Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, les présentes CG sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande à la Société. Si une disposition des présentes CG venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des Activités de loisirs en plein Air et Gestion des Installations Sportives.

ARTICLE 1 - DEFINITIONS « Footgolfeur » désigne toute personne accédant au parcours pour pratiquer l'activité Footgolf sur le parcours du FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE. « Prestataire » désigne le FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE et toute personne physique intervenant pour son compte, y compris les salariés et sous-traitants. « Contrat » désigne le contrat moral et les engagements pris par la souscription d'un abonnement ou l'achat d'un green fee, qui définit les modalités d'exécution des prestations. « **PARTENAIRE** » désigne toute personne physique ou morale déposant un contenu sur le Site physique ou internet (annonce, panneau, publicité, fiche dans un annuaire, etc.).

Article 2 – OBJET et ABONNEMENT La souscription d'un abonnement ou l'accès ponctuel aux parcours du Footgolf Parc en Champagne implique sans réserve l'adhésion du Footgolfeur aux présentes Conditions.

2.1 Durée : L'abonnement est souscrit par le Footgolfeur pour une période d'un an après la date de paiement de ce dernier et se trouvera prolongé par tacite reconduction pour la même durée à la date d'échéance du terme.

2.2 Engagement: L'abonnement au FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE permet la pratique du Footgolf selon des conditions définies par le règlement intérieur en vigueur et s'applique dès la souscription du contrat d'abonnement. Le Footgolfeur abonné et/ou inscrit pour une compétition affirme être licencié de l'Association Française de Footgolf et s'engage à respecter les lieux, installations et matériels présents sur le site. Il s'engage également à pratiquer le Footgolf sur le parcours du FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE en respect des règles édictées dans par l'Association Française de Footgolf « AFFG ». Le Footgolfeur est tenu de respecter les règles en vigueur au sein du FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE et notamment les règles supplémentaires et directives sanitaires imposées par le Gouvernement, le cas échéant.

2.2.1 Santé : Le Footgolfeur déclare lors de la souscription de l'abonnement ou le paiement de la Prestation, avoir fait contrôler par son médecin traitant son aptitude à pratiquer une activité sportive, notamment de Footgolf. Le Footgolfeur s'engage à fournir au Prestataire un certificat médical récent l'attestant si la demande lui en est faite. Dans l'hypothèse où le Footgolfeur ne fournirait pas de

certificat médical dans les délais requis, le FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE et ses responsables seraient déchargés de toute responsabilité en cas d'accident de santé intervenu sur le site. Le Footgolfeur s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour pratiquer l'activité en préservant sa santé, sa sécurité, en respectant les consignes et recommandations du FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE. Le Footgolfeur déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur disponible au sein des locaux. Le Footgolfeur s'engage à respecter strictement le Règlement Intérieur, ainsi que les règles de bonne conduite et de sécurité, qui pourraient lui être communiquées par le FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE et/ou l'AFFG.

2.3 Responsabilités : La responsabilité du FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE ne saurait être engagée en cas de vol ou de détérioration d'objets de valeur et/ou d'effets personnels déposés par le Footgolfeur dans les casiers et/ou les vestiaires mis à sa disposition par le FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE. Ils restent sous l'entière responsabilité du Footgolfeur, le FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE n'assumant aucune obligation de surveillance à cet égard. Les vestiaires sont non personnels et doivent être libérés chaque soir, sous peine d'être ouverts, sauf location spécifique ayant fait l'objet d'un contrat.

2.4 : Résiliation :

2.4.1 En cas de résiliation à l'initiative de l'abonné, ce dernier devra respecter un préavis de 3 mois avant le terme du contrat et faire parvenir sa demande en courrier recommandé avec accusé de réception au FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE.

2.4.2 Le FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE se réserve le droit de résilier immédiatement et sans préavis l'abonnement d'un Footgolfeur en cas d'attitude ou de comportement étant jugé par les responsables du FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE contraire à l'éthique des gérants et/ou du lieu, contraire aux règles de bienséance et de respect fondamental ou apportant une perturbation inacceptable de la quiétude du FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE. Si un tel cas venait à survenir, le Footgolfeur ne pourrait prétendre à aucun remboursement des paiements déjà effectués. La licence et l'abonnement ne sont pas cessibles à autrui par le Footgolfeur.

Article 3 –DESCRIPTION DES PRESTATIONS. Prestations incluses dans l'abonnement : La formule d'abonnement souscrit par le Footgolfeur, permet : 1/ l'accès au parcours de Footgolf tous les jours en formule 7/7, 2/ Pour le Footgolfeur ponctuel, le parcours est accessible aux horaires affichés avec paiement du tarif en vigueur.

3.1 - Accès au Footgolf : Le Footgolfeur se voit inscrire sur le registre du FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE avec les informations nominatives nécessaires, permettant de l'identifier à chaque présentation à l'accueil du Footgolf Parc. Le FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne non inscrite comme « abonné » sur le registre.

3.2 –PRESTATIONS

3.2.1. RÉSERVATION : L'horaire de réservation doit être respecté (sous couvert de disponibilité), il est conseillé d'être au départ 10 minutes avant l'horaire indiqué. L'utilisation/réservation des voitures ne se fera qu'en fonction des disponibilités et en accord avec les responsables du Footgolf Parc. Pour les réservations en ligne le choix de l'horaire sera confirmé par e-mail avec la date, l'horaire et le paiement. Il est obligatoire de se présenter à l'accueil pour valider l'arrivée du Footgolfeur.

3.3 - ACCES « JEUNES » : Tout Footgolfeur de moins de 18 ans doit être accompagné et sous la responsabilité d'une personne majeure. Il est soumis aux mêmes règles que les autres Footgolfeurs.

3.4 - RÉGLEMENTATION D'USAGE : Tout Footgolfeur ou accompagnant s'engage à respecter les parcours, obstacles et abords ainsi que le complexe en général. Les débris et déchets devront être jetés dans les poubelles (sous forme de caisse à champagne par exemple) prévues à cet effet sur le site. Les chiens devront être tenus en laisse et ne sont pas autorisés sur les greens. Les maîtres devront eux-mêmes assurer le respect de la propreté des lieux. Toute dégradation de matériel prêté ou loué ou d'installations fixes (bancs, poubelles, totem, panneaux d'affichage, signalétiques, éclairages, trous, greens, drapeaux, portes, grillages, matériel de remise en état, etc.) constatée

entraînera le remboursement intégral et le remplacement sur devis du ou des éléments endommagés.

3.5 - FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU PARCOURS : En cas d'indisponibilité ou de force majeure, le parcours peut être amené à être fermé et les Prestations payées d'avance seront alors remboursées en totalité sur simple demande écrite adressée à l'accueil, sans autre indemnité, ou reportées.

ARTICLE 4 – ORGANISATION GENERALE

4.1 MODIFICATION DE LA DATE ET/OU DE L'HORAIRE DE RÉSERVATION : En cas de demande de modification de la date de venue et/ou de l'horaire, le FOOTGOLFPARC EN CHAMPAGNE, se réserve le droit de refuser ou d'accepter la demande en fonction de l'occupation du parcours. Toute modification respectera le tarif en vigueur selon la saison en cours.

4.2. –DROIT à L'IMAGE : Le Footgolfeur autorise le FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE à reproduire et exploiter son image fixée dans le cadre de photographies et/ou vidéos pour la prestation de la promotion et la communication du FOOTGOLFPARC EN CHAMPAGNE. Cette autorisation emporte la possibilité pour le FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE d'apporter à la fixation initiale de l'image toutes modifications, adaptations ou suppressions qu'il jugera utiles et nécessaires. Le FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE pourra notamment l'utiliser, la publier, la reproduire, l'adapter ou la modifier, seule ou en combinaison avec d'autres matériels, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir. Cette autorisation est valable pour une utilisation : - pour une durée de : 10 ans sur les territoires : monde, tous pays / - Sur tous les supports matériels et immatériels, en tous formats connus ou inconnus à ce jour, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : support papier (tirages des photographies), catalogues et éditions diverses, CDROM / DVDROM et autres supports numériques connus et inconnus à ce jour, tout support audiovisuel, notamment cinéma, TV et par tous moyens inhérents à ce mode de communication, internet (incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux), tous vecteurs de réception confondus (smartphones, tablettes, etc.), médias presse (spots publicitaires télévisuels, spots publicitaires cinématographiques), supports de communication internes, supports promotionnels (PLV, ILV, campagnes d'affichage en tous lieux, toutes dimensions et sur tous supports (urbain, aéroports, gares, transports en commun, etc...), supports destinés à la vente (produits de merchandising : cartes postales, posters, tee-shirt, etc.), droit d'intégration dans une autre œuvre / œuvre multimédia. Par défaut, le Footgolfeur accepte les présentes conditions de droit à l'image. Dans le cas contraire, il devra le signaler aux représentants du FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE et devra signer le document de refus à cet effet.

ARTICLE 5 – CONDITION PHYSIQUE En accord avec l'article 2.3, chaque Le Footgolfeur engage sa responsabilité à avoir une condition physique qui lui permet la pratique du Footgolf. Il s'engage à avoir passé une visite médicale préalable si besoin auprès d'un médecin et à produire, si le FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE le demande, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Footgolf de moins de six (6) mois. Pour information, un certificat médical doit être renouvelé chaque année et une copie doit être laissée au Prestataire si celui-ci en fait la demande.

ARTICLE 6 –UTILISATION du SITE INTERNET et VENTE EN LIGNE

6.1 Réserve - Toute réservation faite via le site Internet du FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE suppose l'adhésion aux présentes Conditions Générales. Toute confirmation de commande entraîne l'adhésion pleine et entière du Footgolfeur aux présentes, sans exception ni réserve. L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction et le Footgolfeur déclare en avoir pris connaissance et les valider. La confirmation de commande vaudra signature et acceptation des opérations effectuées.

6.2 Rétractation - Conformément aux dispositions de l'article L.121-21 du Code de la Consommation, le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la validation de la commande pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité. En revanche, ne sont pas concernés les contenus numériques fournis sur un support immatériel dont l'exécution a commencé ou les services totalement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a

commencé ainsi que les Produits, Prestations et Services déjà livrés au Client. En cas d'exercice du droit de rétractation, le FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE procédera au remboursement des sommes versées, dans un délai de 14 jours suivant la notification de la demande et via le même moyen de paiement que celui utilisé lors de la commande. Au-delà de ces délais, le FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE restera propriétaire des sommes déjà versées.

6.3 FONCTIONNEMENT DU SITE EN LIGNE Les dirigeants, Partenaires, Prestataires informatiques et Modérateurs du site FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE ne peuvent garantir les interruptions, pannes anomalies, erreurs ou bugs. Il n'est pas non plus garanti que le Site soit compatible avec tout matériel ou tout environnement informatique. La société ne sera en aucun cas responsable de dysfonctionnements imputables à des logiciels de tiers, que ceux-ci soient ou non incorporés dans le Site ou fournis avec celui-ci. Enfin, la société FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE ne pouvant contrôler l'ensemble des sites Internet sur lesquels elle renvoie par l'intermédiaire de liens hypertextes, notamment de sites de Partenaires ou Annonceurs, elle ne sera en aucun cas responsable de leur contenu. L'Utilisateur déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

10.3.1 DONNEES - L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction et la confirmation de l'achat vaudra signature et acceptation des opérations effectuées. Un récapitulatif des informations de la Prestation et des présentes Conditions Générales, sera communiqué en format PDF via l'adresse e-mail enregistrée lors de l'inscription.

10.3.2 – COOKIES – Le site du FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE informe les Utilisateurs qu'un cookie peut s'installer automatiquement sur les logiciels de navigation. Un "cookie" ne permet pas à la société d'identifier l'Utilisateur. Il ne contient pas de données personnelles, mais uniquement les indications de configuration (navigateur, système d'exploitation) ou des données d'habitudes de consultation (rubriques les plus visitées) afin d'améliorer la navigation. Les cookies sont des fichiers texte de petit format, enregistrés sur le disque dur de l'ordinateur d'un internaute à la demande du site Web visité. Les cookies, qu'ils soient internes ou externes, ne sont utilisés que par la machine pour le fonctionnement du site. La société FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE peut éventuellement s'en servir pour établir des statistiques de connexions. Il existe des moyens techniques de configuration du navigateur si l'Utilisateur s'oppose à la mise en place automatique des "cookies". La société FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE informe les Utilisateurs de son site internet que lors d'une visite, ceux-ci devront accepter la présence de « cookies de session » et, ce, pour des impératifs techniques. Ces cookies demeureront sur votre ordinateur le temps de la visite de notre site. Ils seront immédiatement effacés dès la fin de cette visite. Aucune donnée personnelle ne sera enregistrée sur la base de ces cookies de session au-delà de votre temps de connexion. La société FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE se réserve aussi le droit d'utiliser des « cookies fichiers » pour des impératifs techniques. Sur ce site, les cookies sont destinés uniquement à la mesure d'audience anonyme. Les données collectées ne sont pas recoupées avec d'autres traitements (fichiers clients ou statistiques de fréquentation d'autres sites par exemple). Il ne permet pas de suivre la navigation de l'utilisateur sur d'autres sites. L'adresse IP permettant de géo-localiser l'internaute n'est pas plus précise que l'échelle de la ville. Les cookies permettant la traçabilité des utilisateurs et les adresses IP ne sont pas conservés au-delà de 13 mois à compter de la première visite. Ces données sont susceptibles d'être fournies à Google et conservées sur le serveur appartenant à la société Google LLC, aux Etats-Unis à des fins de fourniture de statistiques de mesure d'audience. L'utilisateur peut refuser l'installation des cookies en cliquant dans la bannière prévue à cet effet. En cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>. -

10.3.3 NEWSLETTER - Ces données sont transmises volontairement par l'Utilisateur qui le souhaite. Les informations qu'il communique par le formulaire présent sur le site sont nécessaires pour répondre à sa demande et sont destinées à des fins de suivi de cette demande. Les données collectées sont notamment : adresse de courrier électronique (e-mail), date du début d'abonnement, statistiques liées au service de newsletter. Le recueil de l'adresse de courrier électronique est obligatoire pour l'envoi de la lettre d'information. Ces données sont conservées tant que la personne concernée ne se désinscrit pas (via le lien de désinscription intégré aux newsletters). L'Utilisateur bénéficie d'un droit d'accès, de

rectification, de mise à jour et d'effacement des informations qui le concernent, qu'il peut exercer en s'adressant par email à contact@footgolfparcenchampagne.com, ou par courrier au FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE 6 rue de l'Oluze 51480 ROMERY en précisant dans l'objet du courrier sa demande et en joignant la copie de son justificatif d'identité. L'Utilisateur peut également s'opposer, pour des motifs légitimes à ce que ses données fassent l'objet d'un traitement et, sans motif et sans frais, à ce que ses données soient utilisées à des fins de prospection commerciale. En cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

10.3.4 - DROIT D'AUTEUR – COPYRIGHT - Tous les éléments de toute nature (images fixes, images animées, bases de données, marques, illustrations, logos, dessins, modèles, mise en page, documents téléchargeables, etc.) contenus sur le site du FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE sont protégés en tant qu'œuvre de l'esprit par la législation française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Ces éléments restent la propriété exclusive de FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE ou de ses partenaires, sauf mentions particulières. A ce titre, sauf autorisation préalable et écrite de la société FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE, toute reproduction, représentation, adaptation, modification partielle ou intégrale de tout élément composant le site, par quelque moyen que ce soit, est interdite sous peine de poursuite judiciaire. Les marques et logos reproduits sur le site internet sont déposés par la société FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE. Toute reproduction, réédition ou redistribution totale ou partielle des marques ou logos, par quelque moyen que ce soit, sans autorisation préalable et écrite est interdite. Conformément aux dispositions de la loi n° 98-536 du 1er juillet 1998, portant transposition dans le code de la propriété intellectuelle de la directive 96/9/CE du 11 mars 1996, concernant la protection juridique des bases de données, la société FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE est productrice et propriétaire de tout ou partie des bases de données composant le présent site. En accédant au présent site, l'Utilisateur reconnaît que les données le composant sont légalement protégées, et, conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1998 précitée, s'interdit et notamment d'extraire, réutiliser, stocker, reproduire, représenter ou conserver, directement ou indirectement, sur un support quelconque, par tout moyen et sous toute forme que ce soit, tout ou partie qualitativement ou quantitativement substantielle, du contenu des bases de données figurant au site auquel il accède.

10.3.5 LIENS HYPERTEXTES – FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE s'efforce de veiller à la légalité des contenus accessibles au moyen d'hyperliens. L'utilisation des liens hypertextes figurant sur le site et permettant la connexion à d'autres sites ne permet en aucun cas d'engager la responsabilité de la société FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE tant en ce qui concerne les informations y figurant que les opérations qu'ils permettent de réaliser. Le FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE remercie les Utilisateurs de bien vouloir signaler tout contenu qui paraîtrait en contradiction avec ces engagements à l'adresse suivante : contact@footgolfparcenchampagne.com. La mise en place de liens hypertextes vers le site internet est soumise à une autorisation écrite et préalable.

ARTICLE 7 – TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT Le règlement de l'abonnement peut être effectué soit par paiement immédiat pour le montant total par chèque, carte bancaire, virement ou espèces, soit en prélèvement mensuel. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de la souscription initiale ou au moment de la reconduction à l'issue de l'année. La non-utilisation temporaire ou définitive des prestations de l'abonnement, pour quelque raison que ce soit, ne donne droit à aucune prolongation ou suspension. En tout état de cause, aucun remboursement ne peut être sollicité en cas de non utilisation des prestations liées à l'abonnement pendant la période de validité de celui-ci. Le FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE se réserve le droit de modifier ses tarifs : les nouveaux tarifs s'appliquent aux abonnements souscrits postérieurement à la modification tarifaire, après que celle-ci ait été publiée sur les supports de communications habituels pour informer le Footgolfeur (internet, affichage, ...). Le Prestataire se réserve la possibilité d'actualiser ses prix en fonction des impératifs subis. Les prix sont affichés en euros (€) toutes taxes comprises (TTC).

ARTICLE 9 – ASSURANCES ET RESPONSABILITES Le Footgolfeur déclare avoir souscrit une police d'assurance responsabilité civile professionnelle ou personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, durant les prestations. Le FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE demande par ailleurs à chaque Participant d'avoir souscrit une assurance de dommage corporel liée à l'activité physique et sportive le couvrant pour sa propre intégrité physique.

Le FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE a souscrit une assurance pour couvrir les dommages engageant sa responsabilité professionnelle. La responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée en cas d'accident, et notamment (i) en cas d'accident résultant de l'inobservation par le Footgolfeur des consignes émises par les représentants du FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE ou ses préposés; (ii) si le Footgolfeur ne respecte pas les engagements qu'il prend et garanties qu'il donne au titre de l'abonnement ; et/ou (iv) en cas de force majeure. Les dommages indirects (tels que perte de revenus, perte de chance, manque à gagner, tout préjudice financier ou tout préjudice immatériel, sans que cette liste ne soit limitative) ne pourront pas faire l'objet d'une demande d'indemnisation quelconque. Le Footgolfeur sera responsable en cas de dégradation occasionnée ou en cas de dommage matériel ou corporel résultant d'un acte volontaire ou involontaire survenant de son fait. Le Footgolfeur s'engage par ailleurs à garantir et prendre en charge l'ensemble des condamnations et des frais de justice qui pourraient être encourus ou mis à la charge du FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE du fait des fautes, manquements ou autres actes survenant du fait du Footgolfeur.

ARTICLE 10 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ET RGPD Dans le cadre du Contrat, le Footgolfeur peut fournir des éléments et données personnelles qui sont obligatoires et nécessaires pour traiter l'inscription et l'abonnement. Ces données peuvent être utilisées à des fins de communication commerciale. Les données personnelles seront conservées par le FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE au maximum deux (2) années à compter de la fin de l'abonnement. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, le Footgolfeur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations le concernant qui peut s'exercer par courrier adressé à la FOOTGOLF PARC EN CHAMPAGNE 6 rue de l'Oluze 51480 ROMERY. Toutes les données et informations personnelles pourront être supprimées sur simple demande et sont stockées de façon sécurisée conformément au règlement européen sur les données personnelles (RGPD)- Décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ARTICLE 11 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES D'INTERPRÉTATION Les Parties conviennent qu'en cas de litige sur l'interprétation d'une clause des présentes CG, l'interprétation qui en serait éventuellement donnée par le Tribunal devra être retenue. Il y aura lieu de modifier, en conséquence, lesdites CG. Par ailleurs, l'illégalité d'une clause ne vaut que pour ladite clause et n'entraîne pas l'illégalité de l'ensemble des CG.

ARTICLE 12 – TRADUCTION - LANGUE DU CONTRAT Dans le cas où les présentes Conditions et l'abonnement seraient établis en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française est la seule à faire foi en cas notamment de difficultés d'interprétation et/ou d'application des dispositions desdites CG et du CONTRAT. La langue applicable aux CG est la langue française.

ARTICLE 13 – REGLEMENT DES LITIGES et TRIBUNAL COMPETENT Les présentes CG et le CONTRAT sont soumis, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français. Tous les litiges auxquels les CG et le CONTRAT pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites relèveront, à défaut de règlement amiable et/ou de médiation, de la compétence exclusive du Tribunal de commerce ou Tribunal Judiciaire de REIMS, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

ARTICLE 14 – DIVERS Toute modification de la législation ou de la réglementation en vigueur, ou toute décision d'un tribunal compétent invalidant une ou plusieurs clauses des conditions générales ne saurait affecter la validité de l'intégralité des conditions générales, dont les autres stipulations garderont toutes leur force et leur portée. Une telle modification ou décision n'autorise en aucun cas les Footgolfeurs à méconnaître les présentes conditions générales.

Bon pour accord, Nom et Prénom :

Date et signature :